

Rapport du Président

Commission permanente

jeudi 20 juin 2024

N° CP-2024-5-5-3

N° **applicatif** 9547

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Direction

Direction du bilinguisme

Service consulté

SOUTIEN À LA PRATIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE RÉGIONALE

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace a engagé une stratégie ambitieuse pour développer, accompagner et consolider l'apprentissage et la pratique de la langue régionale. Plusieurs partenaires associatifs œuvrent aux côtés de la collectivité pour une meilleure lisibilité de la langue et de la culture régionale d'Alsace. Le présent rapport propose d'attribuer une subvention au fonctionnement et à la réalisation de projets d'une association partenaire de la collectivité au bénéfice de l'association de parents d'élèves Eltern Alsace pour un montant de 25 000 €.

Soutien à l'association « Eltern Alsace » pour son fonctionnement :

« Eltern Alsace » s'engage depuis 1995 pour permettre qu'un maximum d'enfants puisse accéder à l'enseignement bilingue précoce dans le cadre de l'école publique.

L'association soutient les parents pour obtenir des ouvertures de sites et défend leurs intérêts et ceux des enfants tout au long du cycle scolaire.

Ainsi, elle organise des réunions d'information et accompagne les parents dans les démarches administratives, scolaires et extra-scolaires de leurs enfants. Elle accompagne également les jeunes dans leur intégration professionnelle dans un contexte transfrontalier notamment via sa bourse aux stages. L'association dispose également d'un site internet qui est régulièrement alimenté et elle assure la rédaction, l'impression et la diffusion du journal « l'Eltern ».

L'association « Eltern Alsace » qui a pour président Monsieur Claude Froehlicher, compte environ 740 adhérents et emploie 4 salariés correspondant à 3,5 emplois équivalent temps plein pour mener à bien les divers projets en faveur du développement du bilinguisme.

L'association propose également son aide aux établissements scolaires pour le recrutement devenu difficile d'enseignants en allemand. L'association est aussi financée par la Région Grand Est (25 000 €) pour son fonctionnement. Pour rappel, la CeA lui a attribué en 2023 une première subvention de fonctionnement de 8 000 € et une seconde d'un montant de 21 000 € via une convention de partenariat pour l'année scolaire 2023/2024.

Pour l'année scolaire 2024/2025, l'association souhaite poursuivre les missions précisées dans la convention jointe avec toute son équipe si possible, et ce malgré la fin de certains financements européens (projet Interreg Recrutorrs).

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à Eltern Alsace à hauteur de 25 000 € pour l'année scolaire 2024/2025 pour permettre à cette association de poursuivre l'ensemble de ces projets.

Au vu de ce qui précède, je vous propose:

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € à l'Association Eltern Alsace. Cette subvention sera versée en deux fois, 50% soit 12 500 € à la signature de la convention correspondante et le solde à réception des justificatifs au plus tard à la fin de l'année scolaire 2024-2025,
- d'approuver la convention de financement jointe en annexe au présent rapport ayant pour objet de fixer les modalités d'utilisation et de versement de la subvention de la Collectivité européenne d'Alsace précitée, et de m'autoriser à signer cette convention avec l'association Eltern.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Nature analytique</i>	<i>Montant</i>
<i>P046</i>	<i>O003</i>	<i>P046E01</i>	<i>T94</i>	1969-65-65748-288	25 000 €
<i>TOTAL</i>					25 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.